Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/07/2025 - 32397 - 1996 B 05918 - 408 221 208 - AB PLUS

(1) **BILAN - ACTIF**

32397

DGFiP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

cerfa

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : SARL A.B.PLUS — Durée de l'exercice exprimee en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 183 AV ACHILLE PERETTI 92200 NEUILLY SUR SEINE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 0 8 2 2 1 2 0 8 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2024

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	1 283	AC 1 283	
		Frais de développement*	CX	27 867	CQ 27 867	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	27 800	AG 27 800	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	58 120	AS 58 120	
		Autres immobilisations corporelles	AT	97 876	AU 77 779	20 098
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	3 382	BI	3 382
		TOTAL (II)	BJ	216 329	BK 192 848	23 480
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	158 870	BY 4 944	153 926
		Autres créances (3)	BZ	122 690	CA	122 690
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	732 395	CG	732 395
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 169	CI	1 169
		TOTAL (III)	CJ	1 015 124	CK 4 944	1 010 180
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 231 452	1A 197 792	1 033 660

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes. CP — (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de reserve de propriété * : Immobilisations — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.B.PLUS — Néant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	100 000
	Primes d'émission. de fusion. d'apport. ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	442 777
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	243 210
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	789 987
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 702
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 270
	Dettes fiscales et sociales	DY	132 846
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	6 967
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	76 888
	TOTAL (IV)	EC	243 672
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 033 660

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	243 672
(5)	Dont concours bancaires courants. et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.B.PLUS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	1 075 908	FH	FI	1 075 908
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 075 908	FK	FL	1 075 908
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	650
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	53 245
	Autres Produits (1) (11)				FQ	140
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 129 942
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	76
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	81
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	280 674
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	12 918
	Salaires et traitements *				FY	369 742
	Charges sociales (10)				FZ	164 454
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)				GA	3 293
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	4 944
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	687
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	836 868
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	293 074
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	25 541
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	25 541
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	25 541
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	318 614

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise SARL A.B.PLUS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	75 404
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 155 483
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	912 272
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	243 210

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme						HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières						HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *						HP	
	- Crédit-bail immobilier						HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées						1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées						1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)						HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)						RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)						RD	
(9)	Dont transfert de charges						A1	50 466
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	42 405	)		A2	61 894
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets. de licences (produits)						A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets. de licences (charges)						A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives	A6	19 489	Obligatoires	A9	42 405	
	dont cotisations facultatives Madelin		A7	19 489				
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8					
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)						HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

AB PLUS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : 183, Avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY SUR SEINE

RCS NANTERRE B 408 221 208

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 juin à 14 heures,

Au siège social, à Neuilly sur Seine

Les associés de la société par actions simplifiée SAS AB PLUS au capital de 100.000 Euros, divisé en 500 parts sociales de 200 Euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidence.

SONT PRESENTS :

- Monsieur LAMBERT Jérôme, titulaire de ..... 350 parts
- Madame HERAL Nathalie, titulaire de ..... 50 parts
-SARL DIMOWEB , titulaire de ..... 100 parts

Le total des parts présentes ou représentées est de ..... 500 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur LAMBERT Jérôme, président associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la présidence.

- Affectation des résultats.

- Rémunération de la présidence.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2024.

- Le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un profit de 243 210 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la rémunération de Monsieur LAMBERT Jérôme de 70 000 Euros pour l'année écoulée.
Les charges sociales y afférents restant à la charge de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 243 210 Euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 243 210 Euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur..... 442 778 Euros

Pour former un bénéfice distribuable de ..... 685 988 Euros

À la réserve légale ..... 6 000 Euros

Au titre de dividendes aux associés soit 0 € par part..... 200 000 Euros

- Au Report à Nouveau, soit..... 479 988 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

30 06 2025

AB PLUS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : 183, Avenue Achille Peretti
92200 NEUILLY SUR SEINE

RCS NANTERRE B 408 221 208

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2025

Chers Associés,

En application de l'article L.223-19 du Code de Commerce, la présidence d'une Société par Actions Simplifiée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un Président ou un associé ou d'autres Société dans lesquelles le Président exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à Neuilly sur Seine,

Le 30 Juin 2025
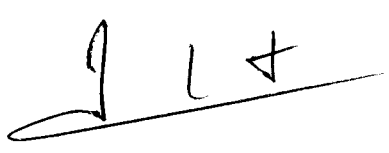
LA PRESIDENCE